

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le 8 juin 2020

La mairesse a présenté le nouveau logo de la Municipalité « La nature à l'état pur », résultat d'un sondage effectué auprès de la population qui a demandé à maintenir ce logo très représentatif de la Municipalité.

Prévu dans le cadre du nouveau plan de communication, le changement de lettrage et de couleurs du logo sera applicable à différents usages (entêtes du papier lettre, affiches ou site web). « Beaucoup plus pratique qu'avant », de conclure la mairesse.

Suivi des démarches pour le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

Surprise et fait inattendu, le ministre des Transports du Québec (MTQ) a offert à la Municipalité la possibilité de signer un contrat de « gré à gré » avec ce dernier relativement aux travaux dits palliatifs de réparation nécessaires sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

Ce contrat, plus qu'intéressant pour la Municipalité, se traduira par la prise en charge complète des travaux. La mairesse a tenu à préciser que des conditions du MTQ sont inhérentes à ce contrat et que ce celui-ci devra, aussi, respecter celles de la Municipalité.

Le temps des embauches

Les conseillers ont confirmé la permanence d'emploi à temps plein de plusieurs employés: une commis de bureau et une adjointe administrative en plus d'un employé régulier et un préposé aux installations au service des Loisirs et de la Culture.

Pour la saison estivale, les Travaux publics auront deux employés à leur service, tandis qu'un autre rejoindra les services de l'Urbanisme et de l'Environnement. Ce dernier service bénéficiera, en plus, de la présence d'un adjoint.

L'embauche la plus remarquée a été celle d'un préposé à la réglementation à titre d'autorité compétente pour voir à l'application de certains règlements municipaux. Les employés réguliers ne pouvant pas répondre aux multiples plaintes faites durant les fins de semaine, un horaire de travail, ciblant cette période, lui a été attribué. Comme principale tâche, il surveillera les conteneurs de semi-enfous et répondra aux problématiques liées aux nuisances. Assigné à un travail de sensibilisation auprès des citoyens, il pourra, tout de même, remettre des avertissements. Il aura,

aussi, la possibilité d'émettre des constats d'infraction pour tout comportement excessif ou récidive.

Octroi de contrats et règlements d'emprunt

De nombreux contrats ont été octroyés, dont trois à la firme d'ingénieurs Équipe Laurence pour la réalisation d'études de drainage (12 500 \$) et pour des plans et devis concernant un problème de drainage (3 600 \$).

Pour expliquer ces études, le conseiller Vaillancourt a rapporté l'importance que soit calculé le diamètre requis de chaque ponceau afin que l'installation soit efficace quant aux débits éventuels.

Simon Laroche, citoyen, a questionné l'octroi de nouveaux contrats attribués pour des études de drainage déjà effectuées en 2019. Les explications données ont permis de comprendre que les études antérieures étaient incomplètes. Cette nouvelle étude permettra d'offrir, aux citoyens concernés, plusieurs solutions pour régler les problèmes de drainage.

Des règlements d'emprunt furent adoptés pour :

- la réfection d'une partie du chemin des Merisiers et l'aménagement d'un cercle de virage (158 450 \$);

- l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie sur le chemin de la Plume de feu (78 540 \$);
- l'aménagement d'un stationnement (de 241 240 \$).

La conseillère, M^{me} Hamé, a proposé une installation de lavage temporaire pour les embarcations nautiques, puisque l'installation prévue dans l'aménagement de stationnement ne pourra pas être réalisée cet été.

Le Conseil considèrera sa proposition et verra, selon la mairesse, aussi, à supporter l'ABVLACS dans son travail de prévention et d'éducation auprès de la population.

Le camp de jour et parcs

Le Conseil a procédé à l'approbation de l'embauche des moniteurs du camp de jour Magicoparc dont les quartiers seront établis au camp de vacances des Clercs de Saint-Viateur. Le nouveau site permettra d'accueillir plus d'enfants qu'aux installations du parc Henri-Piette et de répondre, ainsi, aux exigences sanitaires gouvernementales liées à la pandémie. 75 inscriptions ont été enregistrées à ce jour.

Une dépense de 7 500 \$ (taxes en sus) a été associée à ce changement de site. Le *Journal* a demandé des

précisions quant à la teneur de cette dépense. Cette location, selon le directeur général, remplace celle du chapiteau habituellement loué dans le cadre du camp de jour.

Autre conséquence à prévoir: une circulation plus importante dans le secteur du chemin des Oliviers. Une modification temporaire de limite de vitesse sera en vigueur et l'installation d'un arrêt obligatoire au coin des chemins Sainte-Anne et des Oliviers est déjà prévue.

La Municipalité a permis, depuis le 8 juin, l'accès à des parcs et à des modules de jeu, à la grande joie des parents et des enfants. Une ouverture très attendue!

Les sacs en plastique à usage unique

Un règlement qui changera nos habitudes! En effet, il n'y aura plus de distribution de sacs d'emplettes en plastique à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Municipalité. Le règlement sera effectif dès le 1^{er} septembre, ce qui permettra à tous, autant les commerçants que les clients, de s'adapter à cette nouvelle réalité environnementale.

MOT DE LA MAIRESSE



Monique Monette Laroche



Juin; pour la majorité, il s'agit du retour au travail. J'espère que votre retour se fait ou se fera en douceur! Nous pouvons nous compter chanceux, car nous n'avons pas beaucoup de cas de COVID-19 sur notre territoire. Or, il n'est pas encore temps de baisser nos gardes, restons prudents.

C'est avec un soulagement certain que les parents ont reçu l'annonce de l'ouverture des camps de jour pour cet été. Par contre, nous avons dû effectuer des ajustements majeurs pour être en mesure d'accueillir sécuritairement les enfants. Dans ce sens, le camp sera déplacé au camp de l'Avenir dans le coin du lac Ouimet. Je désire d'ailleurs les remercier d'avoir accepté de nous recevoir sur leur site enchanteur.

Bien que la situation actuelle ait occasionné beaucoup de retard dans la planification, je vous confirme que certains travaux de voirie seront tout de même faits cet été. Je tiens aussi à vous informer que plusieurs études seront réalisées au courant de l'été concernant le plan quinquennal. Des travaux d'arpentage, d'études de sol et hydraulique seront notamment effectués en prévision de futurs travaux.

Comme bien des citoyens, je marche beaucoup dans les temps qui court et je désire rappeler aux automobilistes, encore une fois, l'importance d'être plus prudents. SVP, respectez les limites de vitesses.

Cet été sera clairement différent de tous les étés que nous avons connus auparavant. Certaines restrictions demeurant, nous serons certainement plus limités dans nos activités. Par contre, nous devons nous rappeler que tout ceci est pour notre santé.

La vigilance reste de mise!

Bon été à tous!

Sainte-Anne-des-Lacs, la nature à l'état pur!

450 224-2675 www.sadl.qc.ca

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE DE L'URBANISME

PERMIS DE PISCINES

Dans le contexte particulier que nous connaissons, les demandes de permis de piscines sont plus nombreuses que jamais! Voici quelques rappels importants:

- Une demande de permis complète comprend le formulaire de demande de permis, un plan d'implantation de votre propriété illustrant l'emplacement prévu de votre piscine, de ses accessoires et de l'endroit où seront effectuées les vidanges d'eau. L'enceinte empêchant l'accès à la piscine doit aussi être illustrée.
- Si vous devez construire une terrasse, veuillez joindre le croquis de celle-ci à votre demande de permis de piscine.
- Une attention particulière est portée aux articles de sécurité et à la hauteur des enceintes qui doit être d'un minimum de 1,2 m. Attention aux garde-corps préfabriqués dont la hauteur n'est pas toujours suffisante.
- Il vaut mieux faire preuve de patience et prévoir un échéancier réaliste pour l'obtention de votre permis et l'installation de votre piscine. Prévoyez 2 à 3 semaines d'avance pour ne pas être pris de court.

N'hésitez pas à communiquer avec votre service de l'urbanisme avant de déposer votre demande afin de vous assurer d'avoir toutes les informations en main!

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

MODE ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Eau potable - ressource de plus en plus convoitée

L'eau a longtemps été considérée comme une ressource inépuisable. Maintenant que nous savons que ce n'est pas le cas, il est crucial d'effectuer certaines modifications quant à notre utilisation de cette ressource essentielle.

La plus grande problématique à l'heure actuelle est la quantité disponible en rapport à la quantité utilisée, notamment pendant l'été. Il est alors très important de se mettre en mode économie de l'eau potable. Il est vrai que toutes les propriétés possèdent un puits individuel, mais il est aussi vrai que toutes sont sur la même nappe phréatique ou même veine d'eau. Il y a donc une limite à capter l'eau, car souvent, la recharge est plus lente que ce qui est consommé.

La forêt et la pelouse n'ont pas besoin d'être arrosées. Votre asphalte non plus, utiliser plutôt un balai! Surtout, ne pas remplir votre piscine ou votre spa avec de l'eau provenant de votre puits. Oui, les fleurs ainsi que les potagers auront besoin d'eau pour croître, mais nous vous suggérons, si ce n'est pas déjà fait, de commencer à récupérer l'eau de pluie qui pourra servir à cette fin.

SERVICE INCENDIE

BARBECUE : MODE D'EMPLOI

L'été est à nos portes et nous sommes emballés à l'idée de cuisiner en plein air! Cependant, bien que le barbecue au propane ou au gaz naturel soit un appareil sécuritaire, il importe de savoir comment bien l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer. En effet, l'appareil de cuisson et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie. Nous vous invitons donc à aller consulter notre site internet ou notre page Facebook pour avoir accès à quelques astuces de notre directeur du Service incendie.

